

LYCEE DE L'UNION

74, rue du Professeur R. GARCIN 97200 FORT DE FRANCE

☎ 05 96 64 35 00

[contact@lyceedelunion.com](mailto:contact@lyceedelunion.com)

### ● HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – 8h30-12h 14h30-17h00 Fermé tous les Samedis du 22 Juin au 24 Août 2019

Les inscriptions se feront impérativement du Lundi 17 Juin 2019 au Mercredi 24 Juillet 2019 Fermeture annuelle du 25 Juillet au 21 Août 2019.

Réouverture Jeudi 22 Août 2019 8h30

### CLASSES

Terminales L – ES - S Premières générale Seconde générale

### MODALITES D'INSCRIPTION

#### – ADMISSION

L'Admission au Lycée de l'Union se fait sur présentation de la photocopie des trois bulletins trimestriels de l'élève (année scolaire 2018-2019), du relevé des notes du brevet des Collèges pour l'entrée en seconde, du relevé de notes du baccalauréat pour les redoublants de terminales.

#### - INSCRIPTIONS

Les Parents d'élèves sont priés de se munir pour l'inscription de :

2 photos d'identité de l'élève avec mention au dos des nom, prénom et classe

6 enveloppes autocollantes timbrées libellées aux noms et adresse des Parents 220x110 mm

2 enveloppes vierges à fenêtre timbrées (220x 110 mm)

1 attestation d'assurance année scolaire 2019-2020

1 relevé d'identité bancaire (2 si l'élève est boursier (RIB du parent responsable)

1 certificat médical sous imprimé officiel pour les élèves dispensés d'E.P.S à l'année.

Elèves de Terminale : La dispense annuelle d'EPS établie sur l'imprimé officiel,

disponible à la vie scolaire, devra être impérativement remis au

secrétariat avant la fin du premier trimestre.

La présence d'un Parent et de l'élève est indispensable au moment de l'inscription. Tout dossier incomplet sera refusé.

– FRAIS D'INSCRIPTION se rapprocher de l'établissement

– FRAIS DE SCOLARITE Enseignement général se rapprocher de l'établissement

## CONTRAT D'INSCRIPTION

Le contrat valable l'année scolaire 2019-2020 sera signé en double exemplaires à l'inscription par Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves et le Directeur du Lycée de l'Union. Un exemplaire sera aussitôt remis aux Parents.

Les Parents d'élèves reçoivent en fin de chaque trimestre les bulletins de leurs enfants. Par ailleurs les carnets de correspondance sont remis aux élèves en début d'année scolaire. Des réunions annuelles Parents-Professeurs sont prévues en cours d'année scolaire. Les Parents d'élèves ont accès aux résultats scolaires, retards, absences de leurs enfants par le portail du cahier de texte numérique du lycée.

### ● **TENUE**

☞ La tenue exigée au Lycée:

**UNIFORME** : polo ou tee-shirt blanc au logo du lycée rentré dans un pantalon long en jean bleu porté à la taille.

**Baggy interdit**

**pas d'accumulation de bijoux**

**une chevelure disciplinée et tête découverte**

**pas de sandales, chaussures fermées ou tennis**

☞ En E.P.S.

La tenue obligatoire est : Tee-shirt blanc au logo du lycée - Short ou jogging noir.

Nous autorisons les élèves à demeurer dans l'établissement entre la fin des cours du matin et le début des cours de l'après- midi.

Toutefois, nous nous déchargeons de toute responsabilité (la surveillance n'étant assurée que pendant les heures de cours).

Nous signalons aux Parents d'élèves que les motos sont autorisées dans l'établissement, mais le stationnement des automobiles particulières des élèves est strictement interdit quelque soit le jour de la semaine.